

SPA SPEEDWEEK Championnat de France des Circuits

Date: 21 juin 2024

Sujet/Subject : DECISION N°13
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : NM Racing Team

Les commissaires sportifs après avoir convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor: NM Racing Team

N° & Pilote / No. & Driver : #15 M. Lluc Ibanez Trullols

Date & Heure de l'incident : 22 juin 2024 à 18:55


Séance / Session : Course 1

Faits / Facts : Pousse une autre voiture hors de la piste.

Référence / Offence : Art. 29.3 (Annexe L du CSI Chap. 4 art. 2d) et 17.9 du règlement sportif championnat de France FFSA GT 2024

Décision : Drive through converti en 30 sec après la course et 1 point de comportement.

Raison de la décision : La voiture #15 pousse la voiture #24 hors de la piste alors que celle-ci avait gagné la position.

Reçu par le concurrent (nom) : <u>MIR MONTSEMAT</u>	Date: <u>22/6/24</u>
Signature : 	Heure / Time : <u>22:32</u>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.
Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code and Article 9.1.1 of the FIA Judicial and Disciplinary Rules, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA



M. COOLS Wim
Membre
Lic. 3481 RACB



M. MAGIS Alexandre
Membre
Lic. 3206 RACB



Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board